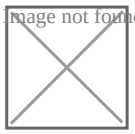

help ! saisie du jaf

Par **gigi71**, le **07/09/2021** à **17:53**

Bonjour, j'ai divorcée par consentement mutuelle en janvier 2020. nous étions d'accord pour une garde alternée sans PA. Or mon fils (16 ans) refuse depuis aout de venir chez moi, il a coupé tous liens avec moi sans réels motifs . Son père l'a pris à son domicile à temps plein pretextant qu'il n'avait pas le choix car il a suivi le choix de son fils. Mon ex mari n'a donc pas respecté la convention. Il me demande de participer aux frais . je suis complètement perdue sur mes droits . faut il que je lui verse une PA ? comment me defendre devant le jaf pour garder le lien avec mon fils , je souhaite poursuivre la garde alternée . ?merci de vos préciieux conseils . que faut il que je fasse ? j'ai l'impression que je me fais avoir par mon ex mari sans scrupule pour me couper de mes enfants et me soutirer un maximun de pension.

Par **Marck.ESP**, le **07/09/2021** à **18:53**

Bonjour
Il faudra effectivement l'intervention du juge des tutelles, de préférence avec l'aide d'un avocat...

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764

Par **Louxor_91**, le **07/09/2021** à **19:22**

Bonjour,

pour l'instant c'est le père qui est en tort ! pour non présentation d'enfant. Dites lui que vous irez porter plainte si votre fils ne vient pas chez vous.Si aucune PA n'a été décidée pourquoi voudriez vous en verser une ? Vous dites que votre ex vous a eu mais vous cautionnez son attitude ? Réagissez !

Par **Marck.ESP**, le **07/09/2021** à **20:22**

Il ne s'agit pas de pension alimentaire, mais de régler ce problème de garde...
Défendez vos droits devant le JAF, ce qui rendra officiel et non contestable les droits de chacun des parents.

Par **gigi71**, le **08/09/2021** à **09:04**

merci beaucoup de vos réponses

- mon fils refuse de revenir chez moi , il a 16 ans , si je dépose plainte , les forces de l'ordre vont intervenir et je crains que cela envenime la situation conflictuelle . mon fils va m'en vouloir et la situation sera encore plus difficile à vivre . mon mari va utiliser la plainte pour me denigrer au près de mo fils .cependant j'ai déposé une main courante . mon mari a récupéré devant chez moi mon fils avec toutes ses affaires, il justifie son attitude par le fait que mon fils l'aurait appeler. il a fait écrire un sms très administratif à mon fils pour m'annoncer son desir de ne plus me voir .

- la saisie du jaf doit se faire par celui qui veut modifier la garde donc mon ex mari ?

- mon ex mari m'envoie par mail des montants à payer en me disant que je dois participer au frais (affaires scolaires , abonnement téléphoniques) . il me dit que je dois me contenter heureuse de ne pas payer pour la nourriture . que dois je payer ? faut il attendre la decision du jaf pour le montant PA?

c'est vraiment compliqué de subir cette situation et de se sentir bloquée

- comment montrer ma bonne foi au JAF? faut il que je prenne un avocat alors que je ne suis pas en faute ?

merci pour vos informations très précieuses qui me soutiennent pour essayer de comprendre et de debloquer cette situation

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés